



Déménagement et garde des enfants.

Par **Linkup**, le **11/06/2012** à **16:21**

Bonjour,

J'ai rencontré ma nouvelle compagne il y a 3 ans, nous avons décidé de faire construire dans ma région. Nous sommes éloigné de 130 Km.

Ma compagne (assistante maternelle) 2 enfants (8 et 11 ans) mais n'a jamais été mariée, elle s'est séparée alors que les enfants avaient 4 ans pour le plus âgé. Aucun jugement de JAF, un accord amiable avait été trouvé entre eux. Elle s'occupe des enfants à plein temps et lui les prends quand il peut avoir c'est week-end complet (horaire décalé et souvent changent)

Nous avons lancé la construction de la maison il y a 1 an, sans en parler au père. Nous avons annoncé notre déménagement au mois d'Avril pour un départ pour la rentrée de septembre.

Le père est contre et refuse de signer les papiers pour les écoles et de laisser partir en somme ma compagne.

Ma compagne a pris une avocate, avec l'aide juridique. Nous avons demandé un référé qui nous est revenu négatif (Il n'y a pas de caractère d'urgence).

Pourtant ma compagne arrive en fin de contrat avec les 2 enfants qu'elle garde et a donné son préavis de son appartement. Notre avocat nous conseille de ne pas partir de la région tant que le jugement ne sera pas donné.

L'affaire sera jugée au mieux fin août ou courant septembre voir même plus tard.

Ma compagne se retrouve dans une situation très délicate et moi aussi.

Pouvons-nous ou devons-nous déjà inscrire les enfants dans les nouvelles écoles ? Devons nous attendre obligatoirement le jugement pour partir ?
Notre avocate reste assez flou sur le sujet.

Merci d'avance pour votre aide...